

Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Cléguérec (56)

Des espaces de travail partagés qui renforcent l'attractivité de la commune

Suite au déménagement des infirmiers dans la nouvelle maison de santé, la mairie décide de transformer les locaux communaux ainsi libérés en espaces de travail partagés, rapidement investis par de nouveaux professionnels heureux de s'installer en milieu rural.

Klegereg en breton ou Cléguérec en français, est située à 12 kms de Pontivy. La commune est suffisamment isolée pour offrir de nombreux services à une population stable de 3000 habitants : maison de santé, pharmacie, commerces de bouche et de proximité, écoles, artisans et nombreuses associations... Alors que le Pays de Pontivy lance une étude à l'échelle du territoire sur les espaces de travail partagés et que l'on trouve plusieurs expériences réparties sur le territoire (Rohan avec un projet privé ainsi que Baud, avec un projet associatif), Cléguérec choisit de s'y lancer également.

↗ Un espace de travail adapté à des professionnels

En juillet 2017, la municipalité inaugure une maison de santé regroupant tous les professionnels de santé de la commune, libérant alors le cabinet des infirmiers dont les locaux sont propriété de la commune. Les élus décident de mettre l'ancien cabinet en « simple » location, n'ayant pas particulièrement pensé à son devenir. Ne trouvant pas de locataires intéressés, ils imaginent louer cet espace à plusieurs professionnels dont une jeune intéressée par la proposition. Le local présente de gros avantages :

- Situé en cœur de bourg (à proximité des commerces et services)
- 40 m², en duplex
- Il a « pignon sur rue », donc une belle visibilité



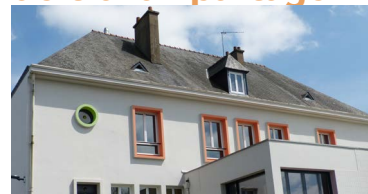
Le local est petit mais bien aménagé, il permet à trois professionnels d'y travailler

- Proche de la salle des fêtes, il bénéficie d'un espace de stationnement important.

La commune décide alors de réaliser de simples travaux pour remettre le local en état. Celui-ci était déjà adapté au travail puisqu'il accueillait un cabinet d'infirmiers auparavant. Le système de chauffage est changé et les peintures sont refaites.

Il reste deux places à pourvoir. La commune choisit de trouver d'autres locataires en mettant des annonces sur le « Bon Coin » et Facebook. Les retours ne se font pas attendre : en moins de deux semaines, deux nouvelles professionnelles sont intéressées dont une architecte coloriste. En février 2018, trois professionnelles sont

Un second espace de travail partagé ?



Afin de renforcer l'offre de ce service d'espace partagé de travail, la commune souhaite investir dans la rénovation de l'ancien logement de fonction de l'école situé à l'étage de celle-ci afin d'y créer une dizaine de bureaux et une salle de réunion qui devront répondre aux besoins identifiés. Cela verra peut-être le jour avant la fin du mandat. ■

installées, après avoir négocié le loyer demandé par la commune (360€ au départ, passés à 80€ puis 95€).

➤ Les conditions d'accueil

Elles sont simples :

- Partage du loyer mensuel, évolutif sur 3 ans (de 95€ en 2018, à 140 puis 170€ en 2020), charges comprises (eau, électricité, chauffage et internet). Le but est de faciliter l'installation de personnes qui démarrent une activité pendant trois ans à l'issue desquelles elles doivent céder la place à de nouveaux locataires.
- Elles assurent l'entretien des locaux
- Le local est loué « nu » ; les professionnelles ont apporté leur matériel informatique (dont l'imprimante qu'elles partagent)
- L'accès à internet est assuré et financé par la commune

Les trois professionnelles se sont très bien approprié les lieux et les ont bien aménagés (grâce notamment à l'architecte coloriste). Les avantages pour elles sont nombreux :

- Distinction entre lieu de travail et vie privée
- Vie professionnelle partagée évitant la solitude

« Je suis une maman avec des enfants en bas-âges et c'est juste

“ Nous sommes convaincus qu'il est important de développer ce type de dispositifs pour les personnes qui ont choisi d'habiter en milieu rural pour qui ce cadre de travail convient parfaitement ”



Marc Ropers
Maire

impossible de travailler chez moi. Ici, je pense 'travail' ; de plus, on partage nos expériences et compétences et c'est sympa », confie l'une d'elle.

- Être proche de son domicile, évitant les temps de trajets longs
- La possibilité d'accueillir des clients
- Permet le choix de vivre et travailler en milieu rural
- Permet de bénéficier de services minimum

Les avantages pour la commune :

- Accueil de nouvelles activités professionnelles avec des jeunes
- Des personnes qui utilisent les services et commerces de la commune
- Des locaux communaux occupés

➤ Le fonctionnement

Il n'a pas été utile de rédiger un règlement intérieur car les trois



Le local en face est libre et aménagé

femmes ont trouvé un fonctionnement harmonieux qui leur convient. Les élus sont beaucoup à l'écoute de leurs besoins. Elles ont rapidement fait part des difficultés à régler : un loyer trop élevé (qui a été réduit), du manque d'espace aujourd'hui... La question de s'engager à quitter les lieux au bout de trois ans se pose déjà alors qu'elles se sentent bien là.

« Nous sommes attentifs à l'idée d'offrir un cadre de travail à des gens qui veulent travailler en milieu rural, c'est important d'être à l'écoute des porteurs de projets » explique Xavier Robin, adjoint.

➤ Manque de place

Aujourd'hui, les trois personnes sont un peu l'étroit : il est impossible d'accueillir un(e) stagiaire ou même une personne en rendez-vous privé et il n'y a pas de réel espace de stockage (les toilettes assez grands font office de lieu de rangement...). Début 2019, la commune a ainsi proposé un nouveau local (anciennement occupé par le dentiste puis un kiné qui a quitté la commune) qu'elle avait remis en état pour permettre à l'une des professionnelles de s'y installer avec une stagiaire : situé en face du bureau actuel, la proximité est de mise. Il comprend trois pièces et une cuisine et pourrait ainsi accueillir encore une autre personne. ■



Les bureaux ont « pignon sur rue » à proximité des services de la commune

CONTACT :

Marc Ropers, maire et Xavier Robin, adjoint à Cléguérec
mairie.cleguerec@wanadoo.fr - 02 97 38 00 15

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

